

CITRUS CONCENTRATE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	CITRUS CONCENTRATE
Autres moyens d'identification	ESTEAM CITRUS CONCENTRATE
Famille du produit	mélange
Usage recommandé	All purpose cleaner degreaser.
Restrictions d'utilisation	Pour utilisation sur les surfaces dures.
Fabricant	Esteam Mfg Ltd, 3750 19th NE , Calgary , Alberta, T2E6V2, 403-291-7050, esteam.com
Numéro de téléphone d'urgence	Canutec, 1-613-996-6666, 24 hr
Date de préparation	le 21 février, 2018

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Prévention :

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Porter des gants de protection.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Stockage :

Garder sous clef.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Alcohols, C6-12, ethoxylated, liquids	68439-45-2	10-20		
2-Butoxyethanol	111-76-2	10-20		
d-Limonene	5989-27-5	10-20		
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	3-7		
Monoethanolamine	141-43-5	1-5		
.beta.-Alanine, N-(2-aminoethyl)-N-[2-(carboxyethoxy)ethyl]-, N-coco acyl derivs., disodium salts	68477-57-4	1-3		

Notes

* Le pourcentage exact (concentrations) de la substance dans le mélange a été retenu comme un secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical.

Commentaires sur les premiers soins

Obtenez des conseils médicaux ou de l'attention si vous vous sentez mal ou êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'ingestion : peut être introduit dans les poumons s'il est avalé ou vomé, ce qui cause de graves dommages aux

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

poumons. Peut entraîner la mort.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Allergies cutanées.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Conserver le récipient bien fermé. Conservez dans un endroit frais et sec. Tenir hors de la portée des enfants.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pas disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau

Porter des gants de protection chimique.

Protection des voies respiratoires

Respirateur pas nécessaire, la ventilation générale est généralement suffisant.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 06

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide orange claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	De citron
Seuil olfactif	Sans objet
pH	11.8
Point de fusion/Point de congélation	0 °C (32 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	0.959
Solubilité	Dispersible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Autres informations	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition prolongée à de hautes températures.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
d-Limonene		4400 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Alcohols, C6-12, ethoxylated, liquids		> 2000 mg/kg (rat)	1000 mg/kg (lapin)
2-Butoxyethanol	> 4.9 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	1300 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)
Diethylene glycol monobutyl ether	> 29 ppm (rat) (2 heures d'exposition)	4500 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Monoethanolamine	> 1.48 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1089 mg/kg (rat)	2504 mg/kg (rat)
.beta.-Alanine, N-(2-aminoethyl)-N-[2-(carboxyethoxy)ethyl]-, N-coco acyl derivs., disodium salts		17100 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires.

Absorption par la peau

Irritation légère de la peau et peut provoquer une réaction allergique.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Ne cause pas de préjudice.

Fonction sexuelle et la fertilité

Ne provoque pas d'effets.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradation

Pas de données disponibles sur le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par gestionnaire de la sécurité des produits

Numéro de téléphone 403-291-7050

Date de préparation le 21 février, 2018

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ingrédient brut de SDS de.

Avis Tous les renseignements indiqués ici sont basés sur des données fournies par les fabricants de matières premières et / ou des sources techniques reconnues. Bien que les informations sont supposées être exactes et fiables, nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, et donc les utilisateurs sont responsables de faire leur propre enquête sur la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. L'utilisateur assume tous les risques de leur manutention, l'élimination et de la publication ou de l'utilisation du produit, ou de la confiance sur les informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre produit chimique. Lire l'étiquette avant utilisation de ce ou tout autre produit, et prendre toutes les précautions nécessaires, dictées par l'étiquette ou par le bon sens pour assurer que votre santé est protégé

Identificateur du produit : CITRUS CONCENTRATE - Ver. 1

Date de préparation : le 21 février, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 06 de 06